

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 14.12.2023  
. d'affichage : 21.12.2023

N° de la délibération : 2023-220

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63  
. présents : 43  
. votants : 56

L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, DE WITASSE THEZY Charles, BARBIER Marc, FRIZON Hervé, GRIMAUX Patrice, Mmes LEFEVRE Sandra, VASSEUR Julie, CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mme RIQUIER Julie, MM. GRAVET Jacques, BECQUERELLE David, SLOSARCZYK Florian, HINAUT Guy, PECRIAUX Lucas, TOTET Fanny, FORMAN Nicolas, MEREL Michel, Mme RAGUENEAU Françoise, MM. MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, JOLY Vincent.

M. FRIZON avait donné pouvoir à M. PINCHON.  
M. GRIMAUX avait donné pouvoir à M. LECOMTE.  
Mme LEFEVRE avait donné pouvoir à M. LALOI.  
Mme VASSEUR avait donné pouvoir à M. DUCAMPS.  
Mme CHAPUIS-ROUX avait donné pouvoir à M. ORIER.  
Mme RIQUIER avait donné pouvoir à M. WISSOCQ.  
M. GRAVET avait donné pouvoir à M. URIER.  
M. BECQUERELLE avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE.  
M. PECRIAUX avait donné pouvoir à M. DEMULE.  
Mme TOTET avait donné pouvoir à Mme COULON.  
M. FORMAN avait donné pouvoir à M. VASSENT.  
Mme RAGUENEAU avait donné pouvoir à M. ZOÏS.  
M. JOLY avait donné pouvoir à M. RIOJA.

M. ACQUAIRE était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.  
M. MEREL était représenté par M. NORMAND Steve, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme Lardoux Catherine

OBJET :

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

. approuve la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, au sein du service technique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, dans l'attente de la nomination de l'agent au grade d'agent de maîtrise suite à la réussite de l'examen,

. approuve le tableau des emplois permanents de la collectivité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, comme suit :

Filières et cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Emploi fonctionnel de direction	Directeur Général des Services	1 TC
Filière administrative		
Attachés	Attaché	5 TC
Rédacteurs	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 TC
	Rédacteur	4 TC
Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 TC
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 TC
	Adjoint administratif	8 TC 3 TNC 25h, 25h, 30h00

Filière technique Ingénieurs  Techniciens  Agents de maîtrise  Adjointes techniques	Ingénieur principal	1 TC
	Ingénieur	1 TC
	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 TC
	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 TC
	Technicien	5 TC
	Agent de maîtrise	1 TC
	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3 TC
	<b>Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>3 TC</b>
	Adjoint technique	4 TC 4 TNC 26 h, 25h, 20h, 23h30
Filière médico-sociale Educatrices de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	3 TC
Auxiliaires de puériculture	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1 TNC 30h
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1 TC
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	2 TC
Agents sociaux	Agent social	3 TC
Filière culturelle Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2 TNC (INT) 8h, 3h
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	9 TNC (INT) 20h, 15h, 8h, 10h, 10h, 6h30, 7h, , 17h, 8h
Bibliothécaires	Bibliothécaire principal	1 TC

Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation	1 TC
Adjoints du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 TC
	Adjoint du patrimoine	3 TC
Filière sportive		
Educateurs des activités physiques et sportives	ETAPS	5 TC
Opérateur des activités physiques et sportives	OTAPS	1 TNC (6h45)
Filière animation		
Animateurs	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 TC
	Animateur	1 TNC (30h)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président,

Le Secrétaire de séance,